

Pendant les vacances, halte aux cambrioleurs

# Protégez votre Habitation

En ce début de période estivale et à l'approche de nombreux départs en vacances, quelques conseils pour contrer les vols dans les habitations s'imposent. En effet, tant au niveau national que local, les statistiques en termes de cambriolages sont en nette augmentation depuis plusieurs mois. Si la Police met en place des actions spécifiques en termes de lutte contre ce type de criminalité, le citoyen a également un rôle important à jouer quotidiennement dans la protection de son habitation.

## Comment se protéger ?

La protection contre le cambriolage repose sur une combinaison de trois types de mesures :

### • Les mesures d'organisation : « Se sécuriser, c'est d'abord prendre de bonnes habitudes »

Ces mesures sont peu coûteuses et constituent un point primordial dans la sécurisation de votre habitation.

Exemples :

- créer l'impression que l'habitation est occupée (lumières, pas de tentures ou volets clos en journée, tonte régulière de la pelouse, etc) ;
- fermer toutes les portes et fenêtres à clé et ôtez les moustiquaires même pour une absence de courte durée. On estime en effet à 2 minutes le temps nécessaire à un cambrioleur pour s'introduire dans une maison !
- ne pas laisser traîner d'échelle aux abords de votre habitation ;
- lors d'une absence de plusieurs jours, demandez à quelqu'un de venir relever le courrier de votre boîte aux lettres ;
- informez uniquement les personnes de confiance de votre départ et ne laissez aucun message sur votre porte, sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux signalant votre absence !
- demandez à vos voisins d'avoir un œil vigilant vers votre habitation ;
- conservez un minimum de valeurs (argent, bijoux, etc) chez vous et dissimulez-les dans des endroits dispersés et sûrs ;
- évitez de laisser des objets de valeurs ou attirants visibles par les fenêtres de votre habitation (GSM, ordinateurs, clés de voiture, sac à main, portefeuille, etc.) ;
- ...

• **Les mesures architecturales** qui ont pour but d'augmenter la résistance de toutes les ouvertures de la maison et qui rendront la tâche des cambrioleurs plus difficile. Exemples : châssis renforcés, serrures solides, verre de sécurité, verrous, installer un coffre fort, etc.

• **Les mesures électroniques** qui consistent principalement en l'installation d'un système d'alarme qui peut s'avérer dissuasif et permet de prévenir le voisinage ou les services de police d'une intrusion.

© Laurent Jamotton



Ces trois types de mesures doivent être combinées pour être efficaces. En effet, si une porte anti-effraction n'est pas verrouillée, elle n'aura aucune utilité. Il en est de même pour une habitation pourvue d'un système d'alarme non activé par le propriétaire...

Pour de plus amples renseignements et conseils, vous pouvez consulter le site de la Direction générale de la Sécurité et de la prévention du SPF Intérieur

[www.besafe.be](http://www.besafe.be).

Par ailleurs, vous pouvez prendre contact avec la Division Proximité (081/249.911 ou 081/249.912) de la Police locale de Namur; des membres de ce service sont spécifiquement formés en matière de prévention des vols dans les habitations et pourront vous dispenser leurs conseils.



**Police**

Namur

Sources :

[www.besafe.be](http://www.besafe.be)

[www.polfed.be](http://www.polfed.be)

Infos : [www.polnam.be](http://www.polnam.be)



© Caroline Smets